



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE MOBILISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PETR CŃ UR DE LORRAINE LE 14 JUIN 2017, A 19H, A SAINT-MIHIEL

Etaiet présents :

- **Mme PASSAL Catherine**, directrice de Foyer du Grand Etang et de l'ESAT des Etangs de Lachaussée, Association des paralysés de France
- **Mme DUPOMMIER Cendrine**, Association des Familles de Saint-Mihiel
- **Mme BEGIN Annick**, Présidente de Familles Rurales, Fédération départementale de la Meuse
- **Mme ODIN Nathalie**, Directrice de Familles Rurales, Fédération départementale de la Meuse
- **Mme LAMY Françoise**, Président de l'ILCG de Saint-Mihiel
- **Mme BRAUN Anne-Marie**, ILCG de Saint-Mihiel
- **M. JACOB Patrice**, chef d'entreprise de bâtiment
- **M. LEBLAN Thomas**, maraîcher
- **Mme MATT Yolaine**, Association GESAM et Comité Meuse Sport pour Tous
- **Mme GELABERT Marcelle**, Association des Familles de Saint-Mihiel et son canton
- **M. BILLON Marc**, Président de l'UCIA de Saint-Mihiel, membre de l'association trufficole, de la Chambre d'Agriculture de Meuse, et producteur Ferme truffière de Navi
- **Mme JACQUEMET Noëlle**, représentante de la MSA
- **M. ADNET Christophe**, directeur de la Maison Familiale Rurale de Vigneulles les Hattonchâtel
- **M. BOTTESINI Pascal**, Président de l'ILCG du Pays de Madine et Président du Club « les Amis des Côtes »
- **M. COLSON Philippe**, Ferme d'Herbeauchamp, Vice-Président de l'Office de Tourisme Cœur de Lorraine, Vice-Président de l'association les Compagnons du chemin de vie
- **Mme THOMAS Françoise**, Présidente de l'association des Cigales du Grand Est, gérante de la Cigales Solid'aire (Meuse) et représentante de l'association Le Théâtre Imagin'Aire
- **M. VAST Frédéric**, Président de l'association nationale le Saillant de Saint-Mihiel
- **M. RENGEARD Daniel**, Président du chantier d'insertion du Pays de Vigneulles, membre du réseau des Ateliers et Chantiers d'Insertion de la Meuse, membre de l'association des deux lavoirs de Vieville et maire délégué de Vieville sous les Côtes
- **M. CHAVANNE Nicolas**, producteur
- **M. DENOYELLE Sylvain**, Président du PETR Cœur de Lorraine
- **Mme GARCIA Anaïs**, chargée de mission TEPCV du PETR Cœur de Lorraine
- **Mme BOUC Pauline**, chargée de mission PETR Cœur de Lorraine

Etaiet absents et excusés :

- **Mme PELLEGRINI Emmanuelle**, Directrice de l'Association Vu d'un Œuf
- **M. CAUTENET Florent**, Directeur artistique Compagnie l'Art ou l'être
- **Mme VICHARD Emilie**, CCI de la Meuse
- **M. SIMEONOV Stefan**, entreprise AZEDCOM
- **Mme NICOLAS Delphine**, Union Régionale des Communes forestières de Lorraine
- **Mme JASZCZYSZYN Claire**, entreprise MADAME Z
- **Mme BARNIER Pauline**, CAUE de la Meuse
- **M. GUCKERT Olivier**, SAVECOM
- **M. DEMANDRE Jean-Luc**, Président de l'Association Connaissance de la Meuse
- **M. DEBEFFE Jean-Paul**, ancien directeur de la fromagerie -Hattonville
- **M. GROULT Francis**, Cordonnerie des Roches
- **M. BARROSO RODRIGES Manuel**, boucherie charcuterie Manuel
- **Mme ROUSSELOT**, Association pour la Sauvegarde du Fort de Jouy
- **M. PROVINS René**, Directeur de l'EHPAD Foyer Logement Saint-Georges
- **Dr GUIRLET Dominique**, Association Centr'Aid de Saint-Mihiel

1) PROPOS INTRODUCTIFS



M. DENOYELLE, Président du PETR Cœur de Lorraine, remercie les participants pour leur présence. Il présente Pauline BOUC, chargée de mission du PETR qui assurera l'animation de la réunion, et Anaïs GARCIA, chargée de mission Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui est affectée à la mise en œuvre de la politique environnementale sur le territoire.

M. DENOYELLE introduit la réunion en évoquant le contexte ayant amené à la création du PETR ainsi que le territoire couvert par la structure. Il explique que le périmètre du PETR est en évolution, suite à la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes d'Entre Aire et Meuse et de Triaucourt-Vaubecourt. Le PETR a été créé par quatre Communautés de Communes qui souhaitaient travailler ensemble, dans une recherche tant de proximité dans les politiques menées que de coordination entre elles. Le PETR est une structure permettant de travailler avec souplesse et de façon concertée sur les domaines qui intéressent les collectivités, tout en permettant de ne pas perdre le lien avec les services de proximité. Sa création paraissait une alternative préférable à une fusion d'intercommunalités.

M. DENOYELLE explique que les élus souhaitent mettre en place un Conseil de Développement, cette assemblée consultative n'étant pas un lieu décisionnaire, mais pas non plus une chambre d'enregistrement fermée que l'on consulte sans prendre en compte réellement l'avis. Il indique que le Président du Conseil de Développement ne sera pas un élu, et que cette instance devra permettre d'enrichir les politiques publiques des réflexions et avis de la société civile. Il évoque ensuite rapidement les différentes politiques et projets menés par le PETR Cœur de Lorraine, qui seront développés plus tard durant la réunion.

2) TOUR DE TABLE

Suite aux propos introductifs de M. DENOYELLE, et avant de commencer la présentation du PETR et du fonctionnement d'un Conseil de Développement, Mme BOUC propose d'effectuer un tour de table. Elle demande à chacun, en une minute, de se présenter, mais également d'évoquer les raisons qui l'ont amené à répondre présent à l'invitation du PETR et à assister à la réunion.

Le tour de table permet aux participants d'exposer leurs intérêts et attentes vis-à-vis d'un Conseil de Développement et des politiques publiques. Mme PASSAL évoque ainsi l'importance, pour les acteurs du territoire, de pouvoir prendre part aux débats et de coopérer ensemble.

M. RENGEARD rappelle le besoin de développement économique du territoire, et la nécessité de prendre en compte et valoriser le patrimoine, de poursuivre un aménagement du territoire équilibré. Au regard de ces éléments, il est donc important que des structures telles que le PETR montent en puissance.



M. VAST explique être curieux d'en savoir plus sur le PETR et le Conseil de Développement, et être intéressé par les actions économiques. M. JACOB témoigne de l'importance de mettre en œuvre une politique de développement économique et de formation adaptée, les entreprises ayant des difficultés à trouver reprenneur ou salariés malgré le taux de chômage important. Il estime qu'il est important de pouvoir rencontrer les élus pour travailler ensemble, et de pouvoir intégrer la société civile aux politiques locales. M. ADNET indique mettre son infrastructure à disposition de la collectivité, et considère primordial de pouvoir nouer des partenariats entre élus et entre acteurs de la société civile. M. COLSON souligne l'intérêt d'une mise en commun des compétences de chacun et d'un travail sur le développement économique du territoire. Mme DUPOMMIER indique que l'association qu'elle représente avec Mme GELABERT travaille notamment sur le lien intergénérationnel, important sur le territoire. Mme DUPOMMIER précise qu'elle représente également plusieurs commerçants de Saint-Mihiel n'ayant pu se rendre disponible pour la réunion. Elle partage l'avis des personnes ayant souligné l'importance de travailler ensemble pour un développement économique du territoire. Mme MATT estime que la coopération entre acteurs est essentielle, car parfois certaines initiatives locales font doublon par manque de connaissances et mise en réseau des acteurs. Mme JACQUEMET explique que sa structure, la MSA, a travaillé avec la Communauté de Communes sur le domaine de la santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé du territoire, et que ce partenariat a permis la réussite de différents projets en matière de santé. Mmes BEGIN et ODIN évoquent de précédentes rencontres avec le PETR et les collectivités, ayant amené à envisager dans l'un des projets du territoire la mise en place d'un relais famille sur Saint-Mihiel. Les représentants des ILCG soulignent l'importance des coordinations entre associations pour rendre un service optimal, mais également l'importance du dialogue avec les élus et du soutien de ces derniers pour faire vivre les initiatives locales. M. BILLON souhaite la redynamisation du territoire d'un point de vue économique, et estime que l'aménagement du territoire, son organisation et sa pérennisation est nécessaire. Il ajoute qu'un gros travail reste à faire notamment pour organiser des circuits de proximité. M. CHAVANNE pense qu'il faut lutter contre la

dévitualisation des espaces ruraux, et qu'il est louable et opportun d'y travailler également en « partant du bas » avec la mise en place d'instances de concertation. Mme THOMAS indique qu'elle représente également différentes associations culturelles n'ayant pu se rendre présentes. Elle partage l'intérêt des autres participants quant au développement de l'économie et de l'attractivité du territoire et aux bénéfices des démarches participatives. M. LEBLAN explique être également intéressée par les démarches participatives et avoir envie de s'impliquer davantage sur le territoire. Il ajoute être curieux d'en savoir plus sur les politiques et projets du PETR et la mise en place d'un Conseil de Développement.

3) OBJECTIFS DE LA REUNION, DEROULE ET PRESENTATIONS

Mme BOUC explique ensuite les objectifs et le déroulé de la réunion. Le PETR voudrait mettre en place un Conseil de Développement en 2017, afin que ce dernier puisse notamment, dès la fin de l'année, entamer des travaux sur le projet de territoire du PETR, qui sera présenté plus en détails par la suite. Pour ce faire, le PETR a lancé un appel à manifestation auprès de 111 structures/acteurs avec lesquels les collectivités ont déjà noué des partenariats fructueux, ou qui avaient indiqué lors d'enquêtes être intéressés par le fait de travailler de façon concertée avec le PETR sur le développement du territoire. L'objectif de la présente réunion est de donner aux personnes intéressées toutes les informations sur PETR et Conseil de Développement, afin qu'à l'issue de la réunion, elles puissent se positionner, ou non, comme candidats au Conseil de Développement. Ainsi, un dossier participant a été remis à chacun, qui comporte un document de communication sur le PETR, une note de synthèse sur le rétroplanning du projet de territoire et les enjeux locaux identifiés, le support de présentation de la réunion, ainsi qu'une fiche de candidature, à renseigner et remettre en fin de réunion pour poser sa candidature.

L'objectif est de pouvoir parvenir à une liste de candidats, fin juin, à présenter pour validation au Conseil Syndical du PETR, instance décisionnelle de la structure. Une fois la liste validée par le Conseil Syndical, le Conseil de Développement pourra se mettre véritablement en place et être opérationnel. Ainsi, en septembre/octobre 2017, il sera possible de former un groupe de travail restreint pour l'élaboration du règlement intérieur du Conseil de Développement, puis de tenir une Assemblée plénière du Conseil de Développement permettant d'élire les membres du bureau de l'instance, connaître le Président, et adopter le règlement intérieur. Alors pourront se tenir des travaux concrets du Conseil, tout d'abord sur le projet de territoire, comme l'indique le rétroplanning de ce projet fourni. Mme BOUC précise qu'il est nécessaire d'avoir un certain nombre de participants ayant des connaissances et/ou une expertise dans des domaines variés pour pouvoir organiser un Conseil de Développement qui puisse véritablement être efficace et nourrir les réflexions et projets des élus. Au regard du tour de table, les membres présents reflètent déjà bien la diversité de la société civile, ce qui est appréciable. M. COLSON précise qu'il faudrait inviter un représentant de l'immobilier dans le Conseil de Développement, afin d'avoir vraiment une diversité et une complémentarité totale des membres. Suite à interrogation sur la validation de la liste des candidats au Conseil de Développement et des critères de sélection, M. DENOYELLE précise qu'il n'y aura guère de sélectivité, toutes les personnes présentes ayant été invitées à participer car préalablement considérées par les élus comme des partenaires importants. Mme BOUC explique qu'il faudra pouvoir avoir un certain nombre de membres, au minimum 35/40. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé, un peu plus d'une vingtaine de structures/acteurs se sont dits intéressés, il faut donc continuer à rechercher de nouveaux partenaires, si possible avant fin juin pour tenir le rétroplanning susmentionné. Ainsi, il est tout à fait possible, pour les personnes présentes aujourd'hui, de « parrainer » quelqu'un d'autre, de parler du Conseil de Développement à d'autres structures afin d'obtenir des candidatures supplémentaires. De fait, toutes les personnes présentes recevront par e-mail les documents donnés lors de la réunion, pour pouvoir les transmettre le cas échéant à d'autres personnes.

Mme BOUC poursuit en présentant le périmètre du PETR, son fonctionnement, et les politiques et projets menés. De même, elle présente le Conseil de Développement, son intérêt et ses missions, le type de travaux qu'il peut mener, sa composition et son organisation, et les perspectives en 2017. (cf. support de présentation annexé)

4) TEMPS D'ECHANGE

S'en suit un temps réservé aux questions et remarques des participants, qui amène aux précisions et échanges suivants:

- Y-a-t-il un lien entre Conseil de Développement et GAL du Parc naturel régional de Lorraine ? (Le GAL étant une structure qui a reçu une enveloppe de fonds européens LEADER devant permettre de financer des projets locaux portés par des acteurs publics ou privés et contribuant à une stratégie de territoire en faveur du tourisme et de la valorisation des produits et patrimoines locaux. Le Comité de Programmation du GAL, qui sélectionne les projets à financer et détermine les montants d'enveloppe à attribuer est composé d'élus mais également de représentants de la société civile.)
- ⇒ Les deux démarches sont parallèles, mais il n'y a pas d'ingérence entre elles. Il y a toutefois forcément des liens entre le projet de territoire du PETR et la stratégie de développement local mise en place par le GAL, qui doivent tous les deux concourir au développement territorial. Il est possible, et il pourrait être opportun, pour le Conseil de Développement, de contribuer à l'émergence de projets susceptibles d'être financés par les fonds LEADER et à une meilleure appropriation par le territoire de la stratégie LEADER.



- Mme ODIN propose de prendre en compte, dans les travaux du Conseil de Développement, ce qui avait été fait précédemment sur certaines thématiques, dans des groupes de travail organisés par le Conseil Régional. M. DENOYELLE indique qu'il faudra voir ce qui a été conservé ou non, dans les travaux du Conseil Régional, ce dernier n'ayant pas forcément tout gardé dans sa nouvelle politique, compte tenu de la création de la Région Grand Est et la remise à jour de ses politiques.

- Quel est le lien avec la Communauté de Communes Mad et Moselle, associée au PETER dans le cadre de l'Office de Tourisme Cœur de Lorraine mais ne faisant pas partie du PETER Cœur de Lorraine ?
 - ⇒ La Communauté de Communes Mad et Moselle n'entre pas dans le périmètre du PETER, et est certainement déjà associée à d'autres intercommunalités dans le cadre d'un Pays ou d'un PETER. Pour autant, le PETER travaille en réseau et prend en compte les territoires extérieurs dans ses politiques. Il n'est donc pas inenvisageable de travailler, sur certaines questions spécifiques, avec des territoires extérieurs. Dans la fiche de candidature que les participants sont invités à renseigner, il y a d'ailleurs une interrogation sur l'intérêt du candidat pour la thématique « rayonnement extérieur et coopérations », le Conseil de Développement pourrait donc également travailler sur l'amélioration des coopérations du territoire.
- La fiche de candidature invite les participants à indiquer s'ils ont un intérêt pour les thématiques « Tourisme et Culture », pourtant, lors de la présentation effectuée, ces thèmes n'ont pas été évoqués. Dès lors, un représentant d'une association culturelle ou touristique a-t-il sa place au sein du Conseil de Développement ?
 - ⇒ Depuis la création de l'Office de Tourisme Cœur de Lorraine, le PETER travaille moins sur ces thématiques, ne voulant pas se substituer à une instance légitimement créée pour favoriser le développement touristique et culturel du territoire. Pour autant, cela ne signifie pas que ces thématiques sont dénuées d'intérêt pour le PETER. Ainsi, dans son Contrat de Ruralité par exemple, le PETER a inscrit plusieurs projets en lien avec la culture et le tourisme, tels que l'installation de bornes touristiques interactives, le développement d'activités liées au Plan Paysage des Côtes de Meuse permettant notamment de valoriser le patrimoine paysager, la mise en place d'une biennale des arts équestres au château de Thillombois, la valorisation du site de Madine, l'étude de projet sur la création d'un pôle culturel à Saint-Mihiel ou encore le projet de création d'un pôle culturel –médiathèque à Pierrefitte sur Aire. La liste des actions inscrites dans le Contrat de Ruralité sera transmise aux participants. De fait, il y a un intérêt du PETER pour ces thématiques, même si il a d'autres actions ou politiques prioritaires à mener, et même si sur cette thématique les actions ont vocation à être mises en place par l'Office de Tourisme, dont il est partenaire. Par ailleurs, quand bien même des groupes de travail sur ce sujet ne seraient pas les premiers à être mis en place, cela n'empêche pas une personne spécialiste du tourisme/culture de s'inscrire dans d'autres groupes de travail. En effet, il n'est pas forcément nécessaire d'être expert sur un sujet pour pouvoir y travailler, des regards neufs peuvent enrichir les débats et travaux menés, en tant que citoyen, on peut légitimement participer à une réflexion sur n'importe quel sujet. Ainsi, les participants peuvent indiquer sur la fiche de candidature tous les thèmes qui les intéressent, et non uniquement celui en lien avec leur domaine d'expertise.
- M. BILLON évoque son expérience dans le Conseil de Développement du Pays Cœur de Lorraine, structure ayant précédé à la création du PETER. Il explique que s'il avait été enrichissant de se mettre en réseau, de rencontrer et travailler avec d'autres acteurs, il y avait eu un essoufflement et un dysfonctionnement du fait que les élus ne suivaient pas toujours le Conseil de Développement, et que les fonds dont celui-ci avait bénéficié n'avaient été destinés qu'à des associations.
 - ⇒ Mme BOUC indique que l'expérience mentionnée pourra permettre de ne pas refaire les mêmes erreurs que dans le passé. Elle précise par ailleurs que, comme elle a pu l'évoquer dans sa présentation :
 - Le Conseil de Développement émet des recommandations, il sera donc important de privilégier autant que possible la saisine de ce dernier par les élus plutôt que l'autosaisine, afin que ses travaux correspondent aux attentes des élus et traitent des sujets sur lesquels ces derniers ont des besoins. En effet, trop d'autosaisines entraîne le risque de travailler sans prise en compte des attentes des élus, pour in fine présenter des recommandations qui ne seraient dès lors pas entendues.
 - Le PETER Cœur de Lorraine n'a pas vocation à subventionner le Conseil de Développement ou les projets particuliers de ses membres. Ces derniers, en participant au Conseil de Développement, choisissent de s'impliquer volontairement et bénévolement pour des questions d'intérêt général et territorial.

Plus aucune question ou remarque n'étant soulevée, la réunion peut prendre fin. Mme BOUC demande aux participants, s'ils sont toujours intéressés, de remettre, à l'issue de la réunion ou au plus tard avant le 30 juin, leur fiche de candidature renseignée. Ils sont également invités à y mentionner, si nécessaire, leur candidature à la Présidence du Conseil, et/ou leur volonté de participer au groupe de travail sur le règlement intérieur du Conseil.

La réunion se clôture autour d'un apéritif, permettant de continuer à échanger et se rencontrer,